

ARRETÉ :

2018_AR_028

portant fermeture des accès à la D1061 du chemin communal Altstraessel

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaire relatif aux pouvoirs de police de circulation,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes, notamment l'article 25,

VU le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Considérant qu'en raison des travaux d'enrobés sur la D1061 entre le giratoire de Gungwiller et les échangeurs de Drulingen-Weyer il convient de réglementer les accès à la D1061 du chemin communal Altstraessel,

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison des travaux d'enrobés sur la D1061 entre le giratoire de Gungwiller et les échangeurs de Drulingen-Weyer **du 16 au 20 juillet 2018 inclus** les accès à la D1061 du chemin communal Altstraessel :

- Section Weyer -> D1061
- Section D1061 -> D15 Drulingen seront fermés

Article 2 : La signalisation sera posée par la Direction Départementale des Territoires et les itinéraires de déviation seront posés comme suit

- Par la D40 et la D1061 concernant la section Weyer -> D1061
- Par la D15, D340 et D1061 pour la section D1061 -> D15 Drulingen,

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et ampliation sera adressée à

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Drulingen
Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale des Sapeurs-Pompiers de WEYER
Monsieur le Maire de Drulingen
Le Centre Technique du Conseil Départemental de Sarre-Union

Fait à WEYER, le 10 juillet 2018.

LE MAIRE,
Gaston STOCK

Publié le 12 juillet 2018

